

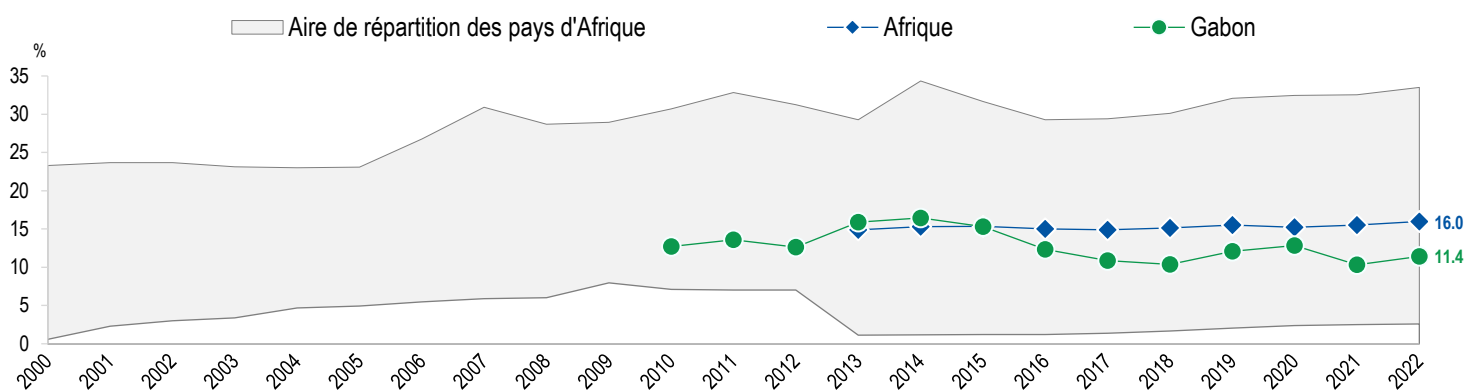


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 – Gabon

Recettes fiscales : ratio impôts/PIB

Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

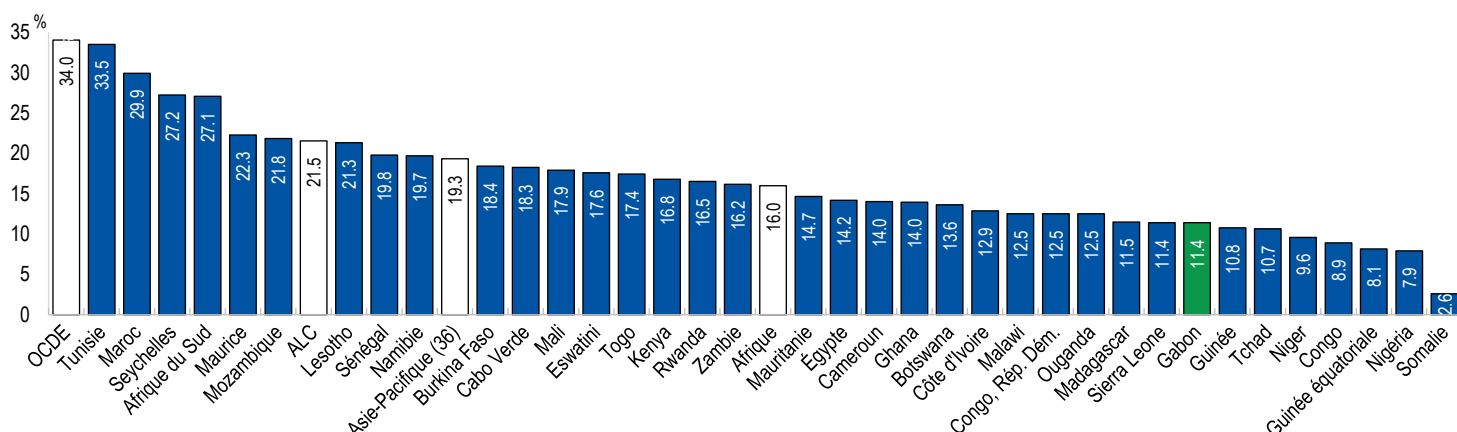
Le ratio impôts/PIB au Gabon a augmenté de 1.1 point de pourcentage entre 2021 et 2022, passant de 10.3 % en 2021 à 11.4 % en 2022. En comparaison, la moyenne* des 36 pays africains figurant dans la publication des Statistiques des recettes publiques en Afrique 2024 a augmenté de 0.5 point de pourcentage sur la même période, et s'élevait à 16.0 % en 2022. Depuis 2013, la moyenne des 36 pays africains a augmenté de 1.1 point de pourcentage entre 2013 et 2022, passant de 14.9 % en 2013 à 16.0 % en 2022. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB au Gabon a diminué de 4.5 point de pourcentage de 15.9 % à 11.4 %. Depuis 2010, le ratio impôts/PIB le plus élevé au Gabon était de 16.5 % en 2014, et le ratio le plus bas était de 10.3 % en 2021.



* La moyenne pour l'Afrique n'est pas disponible avant 2013 en raison de données manquantes dans certains pays. La fourchette pour les pays africains varie en fonction du nombre de pays ayant fourni des données pour cette année-là. Les variations annuelles sont arrondies à la première décimale. En raison des arrondis, les sommes et les différences des chiffres rapportés peuvent différer des valeurs réelles.

Recettes fiscales en % du PIB, 2022

Le ratio impôts/PIB au Gabon en 2022 (11.4 %) était inférieur de 4.6 points de pourcentage à la moyenne des 36 pays d'Afrique en 2024 (16.0 %).



* La moyenne pour l'Afrique et les moyennes pour l'Asie-Pacifique (36 économies), l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) (26 pays) et l'OCDE (38 pays) ne sont pas pondérées. Pour plus d'informations, voir oe.cd/revenue-statistics-in-latin-america-caribbean-2024, oe.cd/revenue-statistics-in-asia-pacific-2024 et oe.cd/statistiques-des-recettes-publiques-2024

Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. Pour plus des renseignements, veuillez consulter : <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>.

